

**HONNEUR AU PROFESSEUR EVENS EMMANUEL  
VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION DE L'UNIVERSITÉ QUIQUEYA**

*Le 3 décembre 2020, au cours d'une réception solennelle en sa résidence à Port-au-Prince, l'Ambassadeur de France a remis une décoration à trois personnalités qui se sont distinguées par un apport de grande valeur à l'éducation en Haïti. Ces trois personnalités sont : M. Bérard Cénatus (ENS), M. Evens Emmanuel (UniQ) et M. Patrick Attié (ESIH). En outre, par Arrêté du 8 février 2021 du Ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères et de la Ministre française de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, M. Evens Emmanuel a été nommé membre du Conseil scientifique de l'Institut de recherche pour le développement (IRD).*

*Nous reproduisons ci-après les propos de l'Ambassadeur et la réponse du Professeur Emmanuel, ainsi que l'Arrêté du 8 février 2021 publié au Journal Officiel de la République française.*



**Prof. Evens Emmanuel, Officier des Palmes académiques**

**Discours de SEM. José Gomez, Ambassadeur de France en Haïti**

Mesdames et Messieurs,

Bonsoir, c'est un véritable plaisir de me trouver avec vous ce soir pour un événement qui est dédié au monde de l'éducation en Haïti, une soirée qui est destinée à rendre hommage aux maîtres et professeurs qui poursuivent leur tâche en dépit de difficultés immenses que nous connaissons tous.

Si malgré les violences, les enlèvements, les gangs, les blocages, une pauvreté qui s'aggrave, si malgré tout cela les écoles, les collèges et les universités continuent de travailler c'est grâce aux professeurs qui poursuivent avec courage et détermination leur mission ; c'est grâce aux familles haïtiennes qui consacrent tous leurs efforts à l'éducation de leurs enfants et y destinent bien souvent une grande part de leur budget, au détriment d'autres besoins ; c'est grâce, enfin, aux élèves et aux étudiants eux-mêmes, cette jeunesse qui ne veut pas renoncer à son avenir et qui reprend dès qu'elle le peut, dès qu'on lui en laisse la possibilité, le chemin des salles de cours.

La coopération française a fait du soutien à l'éducation sa priorité et elle s'efforce autant qu'elle le peut d'apporter une aide solidaire au système éducatif de ce pays qu'il s'agisse de formation professionnelle, de formation des professeurs ou d'échanges universitaires de haut niveau.

Mesdames et Messieurs,

Nous nous proposons donc aujourd'hui, tous ensemble, d'honorer trois personnalités qui se sont distinguées par un apport d'une grande valeur à l'éducation en Haïti, de rendre hommage à leur travail acharné, à leur détermination et à leur refus de la résignation. L'un est philosophe, l'autre est ingénieur en génie civil et le troisième est un spécialiste des nouvelles technologies mais tous trois ont en commun de s'être signalés par leur engagement en faveur de l'éducation et des liens universitaires entre la France et Haïti.

Monsieur Evens EMMANUEL,

Vous avez commencé votre carrière comme ingénieur au Service National d'eau potable d'Haïti, le SNEP, où vos qualités vous ont permis de gravir les échelons. Mais après dix ans de services vous donnez une nouvelle orientation à votre carrière puisque vous partez vous spécialiser en génie sanitaire à l'Université San Carlos du Guatemala.

A l'issue de cette formation vous revenez en Haïti et vous devenez enseignant-chercheur à l'Université Quisqueya. Plus tard, vous partez en France pour approfondir encore vos connaissances et vous obtenez un doctorat auprès de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon, ainsi qu'une habilitation à diriger des recherches dans le domaine des sciences de l'environnement urbain et industriel. Vous êtes nommé Doyen de la Faculté des sciences, de génie et d'architecture. Puis vous exercez les fonctions de directeur de l'École doctorale « société et environnement » de l'Université Quisqueya, de Vice-recteur à la recherche et à l'innovation et de Directeur du Collège doctoral d'Haïti, institution fondamentale pour le développement de la recherche en Haïti. Cette activité s'est accompagnée de la publication de nombreux livres ou articles scientifiques.

Vous avez réalisé un travail considérable, pour le développement de la science en Haïti, la création de laboratoires et d'une école doctorale.

Tout au long de votre carrière vous avez maintenu des liens forts avec les universités françaises Bordeaux, Paris VIII, Amiens, Lyon ou Lille et des centres de recherche comme l'IRD ou le CNRS. Vous êtes un des piliers de la francophonie scientifique en Haïti.

*M. Evens EMMANUEL, au nom du Ministre de l'éducation nationale, je vous remets l'insigne d'Officier des Palmes académiques.*

### **Réponse du Professeur Evens Emmanuel**

Monsieur l'Ambassadeur de France,

Je suis très ému par l'honneur que me fait l'État français, sur proposition de son Ambassade en Haïti, de me nommer au grade d'Officier dans l'Ordre des Palmes académiques.

C'est aussi un honneur pour l'université haïtienne, et surtout pour mon institution d'affiliation, l'Université Quisqueya, où j'assure aujourd'hui la fonction de Vice-recteur à la recherche et à l'innovation, pour le Collège doctoral d'Haïti, pour la Commission recherche et innovation de la CORPUHA, pour la Commission régionale des experts de la Direction Caraïbe de l'Agence universitaire de la Francophonie.

C'est en fait une reconnaissance des efforts déployés par les acteurs de l'enseignement supérieur en Haïti pour maintenir, dans les conditions connues de tous, et dans un environnement pas trop favorable, une présence culturelle de la recherche et l'expression vivante de la raison, de la pensée critique, ainsi que de la science.

Au nom de mon université, des collègues chercheurs, des doctorants, des étudiants des deux premiers cycles, de ma famille, donc au nom de tous, j'exprime toute ma gratitude à l'État français, et plus particulièrement à vous, Monsieur l'Ambassadeur, et à vos collaborateurs à l'Ambassade pour cette décoration. En ces moments si difficiles, ce geste symbolise la nécessité d'espérer, même au plus profond du désespoir, comme nous l'avait recommandé le Prix Nobel de littérature de 1938, Pearl Buck.

Dans la correspondance m'annonçant cette distinction, par décret du 28 octobre 2020, vous m'avez précisé que cette dernière est une reconnaissance de mon engagement constant, en lien avec le système français, en faveur du développement de la recherche en Haïti, notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Pour bien comprendre le sens de cette décoration au grade d'Officier de l'Ordre des Palmes académiques, je me suis permis de retenir l'adjectif "*CONSTANT*" ainsi que la stabilité et la persévérance qui sont associées à ce qualificatif, pour lui attribuer dans le cadre qui nous concerne la dénotation d'une action positive, constructive et durable. Quant au vocable "*ENGAGEMENT*" il me paraît difficile aujourd'hui dans le présent contexte mondial en plein bouleversement de lui attribuer une nouvelle dénotation. Et puisqu'il faut que je comprenne et intériorise la noblesse de l'Officier de l'Ordre des Palmes académiques, qu'il me soit donc donné l'occasion de prendre appui sur les racines

philosophiques de l'engagement de la personne humaine d'Emmanuel Mounier, pour une nouvelle conceptualisation des notions "*d'éthique de conviction*" et "*d'éthique de responsabilité*" de Max Weber, ainsi que de celle de "*responsabilité collective*" de Hanna Arendt pour d'abord renouveler mon engagement en faveur de la recherche à travers la mise en oeuvre du projet de renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques porté par le LOCEAN de l'IRD et l'ERC2 de l'Université Quisqueya qui vise non seulement à former des jeunes d'Haïti, mais également de toute la Caraïbe. Et à travers le premier Laboratoire Mixte International de l'Institut de la Recherche pour le Développement en Haïti: le LMI Caribact. C'est pour moi alors l'occasion de saluer MM. Les Professeurs Dominique Boisson (URGeo - UEH) et Eric Calais (ENS - Paris), porteurs de ce projet, et Monsieur le Professeur Abdel Sifeddine de l'IRD.

Enfin, je remercie ma famille, toutes celles et tous ceux qui sont venus rehausser, par leur présence, l'éclat de la cérémonie de ce jour.

Je vous remercie de votre attention.

### Présentation des Palmes académiques

À leur création en 1808, les Palmes académiques sont un titre honorifique réservé à l'université (qui comprend alors également les lycées, le baccalauréat étant le 1<sup>er</sup> des grades universitaires). Il y avait alors trois titres :

- Les titulaires : titre accordé de droit au grand maître, au chancelier, au trésorier et aux conseillers à vie, qui cesse d'être conféré après 1850 ;
- Les officiers de l'université (puis à partir de 1850, officiers de l'Instruction publique) : titre accordé de droit aux conseillers ordinaires, inspecteurs de l'Université, recteurs et inspecteurs d'académie, et aux professeurs de faculté. Il pouvait aussi être accordé aux proviseurs, censeurs et professeurs des deux premières classes des lycées « les plus recommandables par leurs talents et services » ;
- Les officiers des académies (puis à partir de 1837, officiers d'académie) : titre accordé de droit aux proviseurs, censeurs, professeurs des deux premières classes des lycées et principaux des collèges. Il pouvait également être accordé à des régents de collèges, chefs d'institutions et aux autres professeurs des lycées en raison de « services éminents ».

L'ordre des Palmes académiques est le seul ordre impérial encore décerné. Ce n'est qu'en 1866 que les Palmes académiques deviennent à proprement parler une décoration. À l'insigne brodé succède un insigne métallique soutenu par un ruban, de moire noire, puis violette.

Les Palmes académiques prennent leur physionomie actuelle en 1955, à l'instigation d'Edgar Faure sous la forme d'un ordre à trois grades : chevalier, officier, puis commandeur.

Aujourd'hui, cette distinction honore certains membres de la communauté éducative, enseignants ou non. Les modalités de son attribution ont été étendues, en 1866, à des personnes non enseignantes ayant rendu des services éminents à l'Éducation Nationale, et **elle peut, également, être accordée**

**aux étrangers**, et aux Français résidant à l'étranger, contribuant, activement, à l'expansion de la culture française dans le monde.

Les chevaliers doivent justifier de dix ans d'activité assortis de mérites distingués. Un officier doit justifier de cinq ans au moins dans le grade de chevalier, et un commandeur de trois ans dans le grade d'officier. Les promotions et nominations, prises par décret du Premier Ministre français sur proposition du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont lieu deux fois l'an : le 1<sup>er</sup> janvier et le 14 juillet.

**Arrêté du 8 février 2021**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**Arrêté du 8 février 2021**

**portant nomination au conseil scientifique de l'Institut de recherche pour le développement**

NOR : ESRR2035022A

**Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,**

Vu le décret n° 84-430 du 5 juin 1984 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut de recherche pour le développement, notamment son article 13 ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2019 fixant la composition et les règles de fonctionnement du conseil scientifique de l'Institut de recherche pour le développement ainsi que les modalités de désignation de ses membres et de son président, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

**Arrêtent**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'Institut de recherche pour le développement :

- M. Claude BRAGARD, professeur à l'université catholique de Louvain (Belgique)
- M. Evens EMMANUEL, professeur et vice-recteur à la recherche et à l'innovation de l'université Quisqueya de Port-au-Prince (Haïti)
- Mme Françoise GAILL, directrice de recherche émérite et conseillère scientifique au CNRS
- Mme Carolina GONZALEZ ALMARIO, cheffe de département à la corporation de recherche agricole AGROSAVIA (Colombie)
- M. Lahoucine HANICH, professeur à l'université Cadi Ayyad de Marrakech (Maroc)

- Mme Myriam HARRY, professeure à l'université Paris-Sud
- M. Ousmane KOITA, professeur à l'université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako (Mali)
- M. Jean-Paul LACLAU, directeur de département au CIRAD
- M. Yves LASZLO, directeur d'enseignement et de recherche à l'École et l'Institut polytechnique de Paris
- M. Gaël MAINGUY, directeur du développement et des relations internationales au Centre de recherches interdisciplinaires de Paris
- Mme Francine NTOUMI, enseignante-chercheuse à l'université Marien Ngouabi de Brazzaville (République du Congo)
- M. Oliver OLIVEROS, coordinateur au secrétariat du sommet sur les systèmes alimentaires de l'ONU à Nairobi (Kenya)
- Mme Sandrine PAILLARD, directrice du Paris Hub-CNRS à Future Earth
- M. Christophe POINSSOT, directeur général délégué et directeur scientifique du BRGM
- Mme Clara ULRICH, directrice adjointe à la science de l'IFREMER.

## Article 2

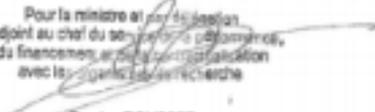
Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait le 8 février 2021

Le Ministre de l'Europe  
Et des Affaires étrangères

  
**Jean-François PACTET**  
Directeur-adjoint  
Direction de la Culture, de l'Enseignement,  
de la Recherche et du Réseau

de la Recherche et de l'Innovation

Pour la ministre et par délégation  
l'Adjoint au chef du service de l'administration,  
du financement et de la coopération  
avec les organismes de recherche  
  
Damien ROUSSET

La Ministre de l'Enseignement Supérieur,

**Source : ComUniQ**

**Alain Sauval**